

train, et aussitôt l'on expédie à Castellamare un télégramme ainsi conçu : " Fou furieux dans le convoi, compartiment 7. Avertir police; voiture pour porter à l'hôpital."

Le malheureux père Trinquet arriva ainsi à Castellamare précédé de cette charmante lettre de recommandation. Il résolut de changer de tactique, quoiqu'il fût convaincu que la première lui avait parfaitement réussi à Torre dell' Annunziata. Au lieu de se montrer à la portière, il se blottit dans un coin, jeta sa veste sur ses genoux, et attend pour donner signe de vie, que la foule se soit écoulée.

Mais il avait compté sans son hôte. A peine le train était-il entré en gare, que quatre gendarmes vinrent directement au compartiment 7, et se plantèrent en sentinelles des deux côtés des portières. Le père Trinquet, en apercevant la pointe des Tricornes, sentit battre son cœur, une sueur froide couvrit son corps, la respiration lui manquait. Que n'aurait-il pas donné pour être à mille lieues de Castellamare

CONDITIONS.

La *Gazette des Familles Canadiennes* paraît tous les quinze jours. Le prix de l'abonnement qui n'est que D'UN ECU, doit être payé invariablement au commencement de chaque année.

Toutes les correspondances concernant la rédaction et les abonnements, ainsi que les échanges, devront être adressés au rédacteur, à St. Jean Chrysostome.

Nous autorisons tous ceux à qui nous adressons plusieurs exemplaires, à recevoir le prix de ces abonnements.

On pourra déposer à Québec le prix des abonnements chez M. le secrétaire de l'archevêché.

À Montréal, le Révd. M. Picard, du séminaire de St. Sulpice.

M. J. Godin, professeur à l'école Normale de Jacques Cartier,

M. Pierre Picard, marchand d'ornements de l'église, sont chargés

d'enregistrer les nouveaux abonnés et de recevoir le prix de leur abonnement.

À Rimouski, M. l'abbé J. Gagné, du séminaire de cette localité, nous rendra les mêmes services.